

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G011444-D9

Compteurs d'énergie thermique SAPPÉL type COMPACT SAPPÉL (COS)

Versions CETAS II, CETAS III, CETAS US, M-TWZ, WS-TWZ

MIMAS II et CETAS US II

Le présent certificat est prononcée en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : compteurs d'énergie thermique.

FABRICANTS :

SAPPÉL S.A.S – 67, rue du Rhône – F-68300 SAINT LOUIS – France,

HYDROMETER GmbH – Industriestraße 13 – D-91522 Ansbach – Allemagne.

DEMANDEUR :

SAPPÉL S.A.S – 67, rue du Rhône – F68300 SAINT LOUIS – France,

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type initial n° F-03-G-256 du 11 août 2003 complété par le certificat n° F-06-G-0403 du 12 avril 2006 relatifs au compteur d'énergie thermique SAPPÉL type COMPACT SAPPÉL (COS) accordés à la société SAPPÉL SAS.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'énergie thermique SAPPEL type COMPACT SAPPEL (COS) diffère du type approuvé par la modification de la carte électronique et du logiciel associé, situés dans le boîtier relié aux capteurs hydraulique modèles :

- Cetas 3 M-MKWZ,
- M-TWZ,
- WS-TWZ.

Le dossier comprenant le routage de la nouvelle carte électronique et la description du nouveau logiciel est déposé au LNE.

Les autres caractéristiques sont inchangées

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées.

La marque d'examen de type est constituée du numéro et de la date du certificat d'examen de type initial.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et chez les fabricants sous la référence DDC/22/G011444-D9.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 11 août 2013.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification